

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 10
Nombre de Conseillers Présents : 8
Nombre de Procurations : 2
Nombre de suffrages exprimés : 10
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 62

VOTES : Contre : 0 Pour : 10
Date de convocation : 20 juin 2024

DÉLIBÉRATION N° 2.1

**COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX – MODIFICATIONS
DES MEMBRES REPRÉSENTANT
LES ASSOCIATIONS LOCALES**

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix heures, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Lydia MEIGNEN, Présidente des Ports de Loire-Atlantique.

ÉTAIENT PRÉSENTS : *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Jean-Luc SECHET, Christiane VAN GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Séverine MARCHAND, Claude CAUDAL, délégués titulaires, Stéphane ERRIEN, délégué suppléant.*

ÉTAIENT ABSENTS : *Sylvie GOSLIN, pouvoir à Christiane VAN GOETHEM, Eloïse BOURREAU GOBIN, pouvoir à Séverine MARCHAND, Adrien RYO, suppléé par Stéphane ERRIEN.*

Secrétaire de séance : Laurent DUBOST

.....

En application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1413-1, il a été créé une commission consultative des services publics locaux. Cette instance examine, entre autres, chaque année :

- Le rapport annuel établi par les délégataires de service public,
- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- Tout projet de délégation de service public

Cette commission, présidée par la Présidente des Ports de Loire-Atlantique, comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante.

L'assemblée délibérante, lors du comité syndical du 8 novembre 2021, a nommé :

- Mme Armelle CHERVILLE, en tant que titulaire, représentant l'Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN) Pays de la Loire.

Démissionnaires, le mandat de Mme CHERVILLE est résilié.

L'UNAN propose d'être représentée par M. Bertrand LAVAYSSIÈRE.

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1413-1 ;
Vu l'arrêté du 11 décembre 2019 portant création du Syndicat Mixte des Ports de Plaisance et de Pêche de Loire-Atlantique ;
Vu les délibérations n°1.2 et 1.3 du 30 septembre 2021 portant nouvelle installation du comité syndical ;
Vu la délibération du comité syndical du 30 septembre 2021 approuvant la création d'une commission consultative des services publics locaux ;
Vu la délibération du comité syndical du 8 novembre 2021 nommant les membres représentants les associations ;

Entendu le Rapport de la Présidente,

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la résiliation du mandat de Mme Armelle CHERVILLE, titulaire, représentant l'Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN) Pays de la Loire ;
- **APPROUVE** la nomination de M. Bertrand LAVAYSSIÈRE en tant que titulaire, représentant l'Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN) Pays de la Loire

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,
le 27 juin 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE DE LOIRE-ATLANTIQUE**



Lydia MEIGNEN